

L'action des autorités de réglementation bancaire pour limiter les effets de la crise du Covid-19. Une comparaison Union Européenne et Afrique de l'Ouest



Eric Paget-Blanc
Université d'Evry – Paris
Saclay et Supdeco Dakar
epagetblanc@yahoo.fr



Christophe Lejard
Université de Perpignan Via
Domitia
christophe.lejard@univ-perp.fr



Hajar Zaghoul
Université d'Evry – Paris
Saclay
zaghajar123@gmail.com



Phu Dao Le Flecher
Université d'Evry – Paris
Saclay
thihongphu.leflecher@univ-evry.fr

L'introduction de la norme IFRS 9 a accordé une grande flexibilité aux banques dans la mesure relative aux provisions pour perte sur prêts. L'article se propose de déterminer si cette flexibilité accrue, combinée aux mesures prises par les autorités de réglementation bancaires en 2020 afin de limiter l'impact de la crise économique engendrée par le Covid 19, a affecté la qualité de l'information financière publiée par les banques. Les tests effectués sur un échantillon de 46 banques européennes et 17 ouest-africaines montrent clairement que les mesures prises, et le recours à l'approche par les pertes de crédit attendues pour le calcul des provisions, ont permis de limiter la hausse des encours de prêts risqués et des provisions en 2020. Ce phénomène est cependant moins marqué pour les banques africaines, ce qui suggère que celles-ci n'ont pas su, ou pas voulu, utiliser pleinement la marge de manœuvre accordée par les régulateurs et les normalisateurs comptables.

Les auteurs remercient l'Autorité des Normes Comptables pour sa contribution aux travaux de recherches présentés dans cet article.